

Évaluation de l'impact du revenu de Solidarité active (rSa) sur l'offre de travail

Philippe BRIARD¹, Sofia PESSOA E COSTA²

La mise en place du revenu de Solidarité active (rSa), en remplacement du RMI, de l'API et des dispositifs d'intéressement associés, a modifié les revenus et les taux marginaux d'imposition à l'activité de foyers à revenus modestes vivant en France métropolitaine : il devrait donc modifier l'offre de travail des foyers éligibles au rSa³.

Le rSa est une allocation différentielle attribuée à des foyers à revenus modestes, qui complète leurs ressources jusqu'à un revenu garanti. Il a deux composantes : le rSa socle (ex-RMI) qui porte les revenus des foyers sans revenus d'activité jusqu'à un revenu minimum ; le rSa activité (composante nouvelle) qui ajoute à ce revenu minimum un complément égal à 62% des revenus d'activité. Le rSa, après avoir été expérimenté entre 2007 et 2009, est entré en vigueur pour l'ensemble de la France métropolitaine le 1^{er} juin 2009. Son montant dépend de la configuration familiale du foyer.

Les données utilisées pour cette étude sont issues de l'enquête quantitative sur le rSa réalisée par la Dares : l'échantillonnage des deux phases de l'enquête (phase téléphonique fin 2010 et phase en face-à-face début 2011) a été réalisé de façon à être représentatif, sur l'ensemble de la France métropolitaine, des ménages susceptibles d'être éligibles au rSa ainsi que de ceux dont les revenus les situent légèrement au-dessus du point de sortie du rSa.

Pour l'évaluation, nous utilisons les données de la phase téléphonique, au cours de laquelle des informations sur la situation des foyers en mai 2009, un mois avant la généralisation du rSa, ont été recueillies.

Nous cherchons à évaluer un effet éventuel du rSa : on s'attend à une augmentation de l'offre de travail des foyers proches du rSa socle car l'activité est rendue davantage « payante » pour eux. Inversement, pour les foyers dont l'offre de travail était déjà assez importante, le rSa activité apporte un complément de revenu, complément qui s'accroît s'ils réduisent leur revenu d'activité : une réduction de l'offre de travail est possible (par effet revenu et effet substitution entre temps de travail et temps libre). C'est ce dernier effet que nous cherchons à mettre en évidence, en étudiant la variation du nombre d'heures travaillées entre mai 2009 (avant la généralisation du rSa) et fin 2010 (date de collecte des données).

Pour identifier cet effet, nous calculons la perte nette de revenu associée au fait de travailler une heure de moins, estimée, à partir de leur situation en mai 2009, aussi bien pour les foyers bénéficiaires que pour les foyers non-bénéficiaires situés non loin du point de sortie du rSa. Cette variable de perte de revenu nous sert de variable de « traitement » continu et sera introduite dans une régression économétrique comme variable explicative de la

¹ chargé d'étude à la Dares (Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques du ministère du Travail de l'emploi et de la santé) ; philippe.briard@travail.gouv.fr

² chargé d'étude à la Dares (Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques du ministère du Travail de l'emploi et de la santé) ; sofia.pessoaecosta@travail.gouv.fr

³ Aussi bien ceux initialement éligibles que ceux qui deviennent éligibles suite à une modification de leur offre de travail.

variation des heures travaillées entre mai 2009 et fin 2010, en parallèle avec d'autres variables de contrôle (configuration familiale, sexe, âge, somme des revenus, etc.).

Toutefois, le contexte de crise économique dans lequel le rSa a été généralisé a pu affaiblir l'effet du rSa sur l'offre de travail que nous cherchons à mettre en évidence, l'incertitude face à l'emploi rendant plus risquée une diminution volontaire de l'offre de travail.